

COMPETITIONS REGIONALES SENIORS REUNION DU 25 AOUT 2026

PAGE 1/8

P.V. n° 3 – réunion présentielle à PUYMOYEN

Président : M. LAGARDE.

Présents : MM. NARBATE – NAHUM – ROUGER – SICOT.

En visioconférence : MM. BOUARD – OYHAMBERRY

Excusés : M. BOUDET – REPENTIN

Administratifs : MME. MATHIEUX. – MM. CLEMENT – VALLET

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique à l'adresse ci-après : juridique@lfna.fff.fr, le droit d'examen étant de 118 euros.

Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision pour les litiges concernant les matches de Coupes et pour les 4 dernières rencontres de championnats régionaux (Art. 30.3 des R.G. de la LFNA).

Les membres de la Commission ont appris la disparition tragique et brutale du Président de l'A.S. NEUVIC ST LEON et de son épouse adressant ses plus sincères condoléances à leur famille et au club, et leur assurant de tout leur soutien et courage dans cette épreuve.

1/ COUPE DE FRANCE

SYSTEME COUPE DE FRANCE - 2026.2027

726 engagés (dont Pau F.C. en L2)

Date	Tour	Matchs	Clubs	Entrants	Sortants	Notes
22/08/2026	1 ^{er} Tour	289	578	entrants		574: X Districts + X R3
29/08/2026	2 ^{ème} Tour	199	289	entrants	F	117 : 60 R2 + 49 R3
12/09/2026	3 ^{ème} Tour	117	119	entrants	E	33 : 8 N2 + 25 R1 + 2 R2
26/09/2026	4 ^{ème} Tour	60	117	entrants	D	3 : N1
10/10/2026	5 ^{ème} Tour	30	60	entrant	C	
24/10/2026	6 ^{ème} Tour	15	30			

Les membres de la Commission prennent connaissance d'une modification du système des tours régionaux de COUPE DE FRANCE en raison de l'incertitude des droits sportifs attribués au F.C. GIRONDINS DE BORDEAUX.

De ce fait et à ce jour, n'étant pas considéré en N1 (3 équipes au lieu des 4 initialement inscrites), il est obligatoire d'exempter deux nouvelles équipes R2 pour ce 2nd Tour.

Le choix se porte sur les clubs de l'E.S. LA ROCHELLE et AVENIR 79 F.C.

COMPETITIONS REGIONALES SENIORS REUNION DU 25 AOUT 2026

PAGE 2/8

Sont donc engagés pour ce 2nd Tour de la COUPE DE FRANCE :

- Les 289 équipes qualifiées à l'issue du 1^{er} Tour
- Les 49 équipes R3 exemptées du 1^{er} Tour
- Les 60 équipes R2 sur 62 engagées (hors réserve).

Homologation des rencontres du 1^{er} Tour de la COUPE DE FRANCE :

289 matches avec 578 clubs.

Parmi ces 289 rencontres fixées, les membres de la Commission prennent connaissance et actent les forfaits suivants, appliquant une amende financière indiquée aux tarifs généraux 2026/2027 (64€).

- E.S. TONNACQUOISE LUSSANTAISE
- F.C. VALENCE EN POITOU
- A.S. ASLONNES
- A.S. MERCOEUR
- F.C. BELVESOIS
- U.S. HAUTEFORT (exonération de l'amende financière en raison d'un engagement en entente)
- CLUB FOOTBALL CROUIN
- F.C. GRADIGNAN
- F.C. CASTELNAU
- APIS FOOTBALL
- TONNEINS F.C.
- CONFLUENT FOOT 47

Les membres prennent également connaissance de 6 dossiers de réserves ou d'évocations prochainement étudiés par la commission juridique compétente.

- A.S. ST CHRISTOPHE / F.C. CANTON DE COURCON – *Réclamation du club visiteur*
- O.C. SOMMIERES ST ROMAIN / F.C. USSON DU POITOU ISLE JOURDAIN – *Réserve du club visiteur*
- E.S. AHUNOISE / F.C. ST JAL – *Evocation du club visiteur*
- TERRASSON F.C. / F.C. ALLASSAC ST VIANCE – *Réclamation du club visiteur*
- FOOT SUD BASTIDE / A.S. MEYSSAC – *Evocation du club visiteur*
- ENT ST SORNIN NIEULLE SUR SEUDRE ST JUST LUZAC / E.S. ARS – *Réserve du club recevant*

Le tirage du 2nd Tour de la COUPE DE FRANCE

La Commission procède à la constitution de **6 groupes** géographiques puis effectue au sein de chaque groupe un tirage au sort intégral suivant le règlement de la Coupe de France.

La Commission souhaite que le club de l'A.S. NEUVIC ST LEON puisse solliciter la LFNA sur un éventuel report de ce 2nd Tour en raison des décès de leur Président et de son épouse. Elle se tiendra naturellement à l'écoute de toute proposition en accord avec le club adverse.

La réglementation du 2nd Tour

COMPETITIONS REGIONALES SENIORS REUNION DU 25 AOUT 2026

PAGE 3/8

Matches à jouer sur le terrain du club premier nommé le **dimanche 30 août 2026 à 15h00** ou le **samedi 29 août 2026 à 20h00** pour les clubs disposant d'un éclairage classé.

En cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire, les équipes se départageront directement par l'épreuve des tirs au but, dans les conditions fixées par les Lois du Jeu.

Les arbitres centraux et les assistants seront désignés par les C.D.A. des clubs recevants aux moindres frais.

En cas d'absence de délégué officiel, c'est le représentant du club recevant qui en fera fonction.

La Commission précise qu'en cas d'indisponibilité d'un terrain, le club recevant devra **IMMEDIATEMENT** prévenir la Ligue et le club adverse.

REGLEMENT FINANCIER

Se référer à l'Annexe 1 du Règlement financier des Coupes.

TRES IMPORTANT - FEUILLES DE MATCHES

Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre **l'utilisation de la FMI**.

En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail à la Ligue dès le soir du match à competitions@lfn.fff.fr

Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** afin de pouvoir procéder au tirage du tour suivant.

ACCES AUX MATCHES

Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel. A défaut de fourniture d'adresse électronique par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

ATTENTION !

La règle des **REMPACES-REPLACANTS** s'applique **JUSQU'AU DEUXIEME TOUR SEULEMENT**.

Les clubs peuvent faire figurer seize joueurs sur la feuille de match (seulement 3 remplaçants peuvent effectivement participer au cours du match en conformité avec les articles 7.3 du règlement de la Coupe de France et 144 des R.G. de la F.F.F.).

Les joueurs débutant la rencontre doivent être numérotés de 1 à 11, les remplaçants étant obligatoirement numérotés de 12 à 16 au maximum avec le numéro 16 obligatoirement attribué au gardien de but remplaçant.

Le nombre de mutés est celui qui régit l'équipe première du club dans son championnat. Toutefois, le nombre de joueurs mutés est limité dans les conditions de l'article 160 des R.G. de la F.F.F.

2/ COUPE DE NOUVELLE-AQUITAINE

Il est présenté en séance la liste des 236 équipes engagées sur ce 1er Tour constituées ainsi :

- 62 équipes non engagées en COUPE DE FRANCE
- 174 équipes engagées en COUPE DE FRANCE et éliminées au 1er Tour

Le système d'épreuve complet et final interviendra plus tard dans la saison.

Le tirage du 1^{er} Tour de la COUPE NOUVELLE-AQUITAINE

COMPETITIONS REGIONALES SENIORS REUNION DU 25 AOUT 2026

PAGE 4/8

La Commission procède à la constitution de **14 groupes** géographiques puis effectue au sein de chaque groupe un tirage au sort intégral suivant le règlement de la Coupe de France.

La réglementation du 1er Tour

Matches à jouer sur le terrain du club premier nommé le **dimanche 30 Août à 15h00** ou le **samedi 29 Août 2025 à 20h00** pour les terrains équipés d'un éclairage classé. En cas de match nul à la fin du temps réglementaire, les équipes se départageront par l'épreuve des tirs au but (**pas de prolongation**).

Les arbitres centraux seront désignés par les C.D.A. des clubs recevants et les arbitres-assistants proposés par les clubs en présence. La fonction de délégué est exercée par un dirigeant, majeur, responsable de l'équipe recevante.

REGLEMENT FINANCIER

Se référer à l'Annexe 1 du Règlement financier des Coupes.

ACCES AUX MATCHES

Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel. A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

TRES IMPORTANT - FEUILLES DE MATCHES

En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail à la Ligue dès le soir du match à competitions@lfna.fff.fr. Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** afin de pouvoir procéder au tirage du tour suivant.

ATTENTION ! La règle des REMPLACES-REEMPLACANTS s'applique.

Les clubs peuvent faire figurer 14 joueurs maximum sur la feuille de match jusqu'aux 1/8èmes de Finale inclus.

3/ LA REGLEMENTATION DES CHAMPIONNATS REGIONAUX SENIOR

Indépendamment des procédures en cours concernant les GIRONDINS DE BORDEAUX, l'ETOILE MARITIME F.C. et la J.S. SIREUIL, les membres de la Commission valident en séance les principes d'accession et de rétrogradation à l'issue de la saison 2026/2027 (voir annexe 1).

Ils souhaitent très rapidement que cette réglementation soit adressée avant le début des compétitions, tout en précisant les nouvelles dispositions prises au niveau Régional 1 et le nombre de 16 joueurs sur la FMI.

Cette disposition et les explications de numérotation et de temps de remplacement figure aussi en annexe du présent P.V.

Prochaine réunion le mardi 1^{er} Septembre 2026 à 10h00 à Puymoyen :

- Tirage du 3ème tour de la Coupe de France

COMPETITIONS REGIONALES SENIORS REUNION DU 25 AOUT 2026

PAGE 5/8

- Tirage du 2nd tour de la Coupe de Nouvelle-Aquitaine.

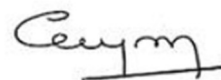
Le Président,
Bernard LAGARDE



Le secrétaire de séance,
Vincent VALLET



Procès-Verbal validé le 27 Août 2026 par Mme Catherine VEYSSY, Secrétaire Générale de la LFNA.



ANNEXE 1 – REGLEMENTATION DES CHAMPIONNATS REGIONAUX SENIOR

ACCESSIONS et RETROGRADATIONS DES CHAMPIONNATS REGIONAUX SENIOR MASCULINS

A l'issue de la saison 2026/2027									
CHAMPIONNAT NATIONAL 2 - 7 EQUIPES LFNA	Rétrogradent en R1	0	1	2	3	4	5	6	7
CHAMPIONNAT R1 - 28 EQUIPES (2 poules de 14)	Accèdent en N3	2	2	2	2	2	2	2	2
	Rétrogradent de N3	0	1	2	3	4	5	6	7
	Rétrogradent en R2	4	5	6	7	8	9	10	11
	Accèdent de R2	6	6	6	6	6	6	6	6
SOIT POUR LA SAISON 2027/2028 : 28 EQUIPES.									
CHAMPIONNAT R2 - 72 EQUIPES (6 poules de 12)	Accèdent en R1	6	6	6	6	6	6	6	6
	Rétrogradent de R1	4	5	6	7	8	9	10	11
	Rétrogradent en R3	10	11	12	13	14	15	16	17
	Accèdent de R3	12	12	12	12	12	12	12	12
SOIT POUR LA SAISON 2027/2028 : 72 EQUIPES.									
CHAMPIONNAT R3 - 144 EQUIPES (12 poules de 12)	Accèdent en R2	12	12	12	12	12	12	12	12
	Rétrogradent de R2	10	11	12	13	14	15	16	17
	Rétrogradent en District	25	26	27	28	29	30	31	32
	Accèdent des Districts	27	27	27	27	27	27	27	27
SOIT POUR LA SAISON 2027/2028 : 144 EQUIPES.									

COMPETITIONS REGIONALES SENIORS REUNION DU 25 AOUT 2026

PAGE 7/8

Note explicative des principes de départage des rétrogradés :

« 2/ Lorsque l'obligation se présente de désigner pour une accession, un maintien ou une rétrogradation pour une division donnée, un nombre d'équipes différent du nombre de poules, un classement est établi *pour l'ensemble des équipes **du même rang** de la division concernée* :

Si le nombre de matchs comptabilisés est égal dans les poules concernées

- a. Du nombre de points obtenus à l'issue du championnat
- b. De la différence entre les buts marqués et concédés
- c. Du plus grand nombre de buts marqués sur l'ensemble de l'épreuve
- d. Du plus grand nombre d'arbitres licenciés et formés au club lors des deux dernières saisons
- e. D'un match de barrage sur terrain neutre avec tirs aux buts

Si le nombre de matchs comptabilisés est différent dans les poules concernées

- a. Du quotient entre le nombre de points marqués et le nombre de matchs comptabilisés
- b. Du quotient entre la différence de buts marqués et concédés et le nombre de matchs comptabilisés
- c. Du quotient entre le plus grand nombre de buts marqués et le nombre de matchs comptabilisés
- d. Du plus grand nombre d'arbitres licenciés et formés au club lors des deux dernières saisons
- e. D'un match de barrage sur terrain neutre avec tirs aux buts »

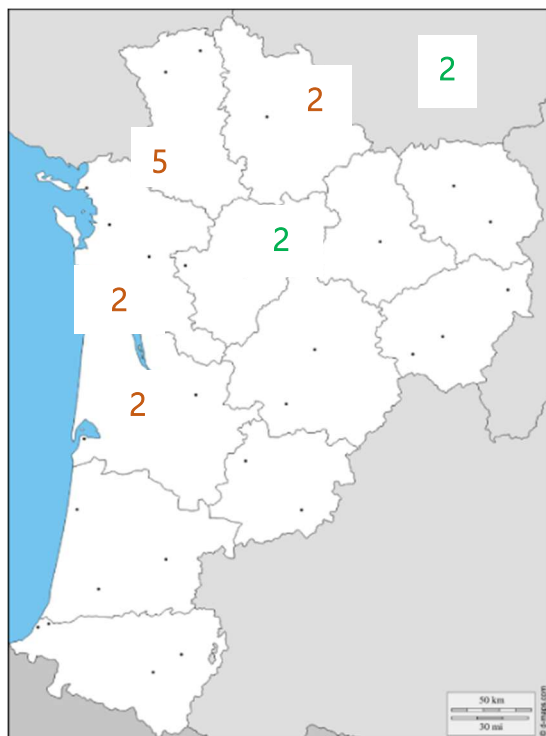
Décision du C.D. de la LFNA Juin 2024 : 27 montées de D1 vers R3 :

Statut quo pour chaque District avec la répartition décrite ci-dessus (carte) + attribution de 3 montées supplémentaires pour les Districts de la Corrèze, Creuse et du Lot et Garonne.

2 2
2 2 2 2

COMPÉTITIONS RÉGIONALES SENIORS REUNION DU 25 AOUT 2026

PAGE 8/8



Note explicative sur les

Feuille de match :

La feuille de match pourra répartis comme suit :

- 11 joueurs titulaires ;
- 5 joueurs remplaçants.

remplacements en R1 :

comporter jusqu'à 16 joueurs,

Le 16^e joueur inscrit n'a pas l'obligation d'être un gardien de but.
Il est possible d'inscrire cinq joueurs de champ remplaçants.

La numérotation des joueurs :

La numérotation des joueurs doit obligatoirement être de 1 à 11 titulaires et ensuite les remplaçants de 12 à 16 obligatoirement.

Si vous souhaitez intégrer un 2nd gardien sur la FMI, il devra obligatoirement porter le N°16.

Nombre de remplacements autorisés :

Chaque équipe pourra effectuer cinq remplacements au cours de la rencontre.

Ces cinq remplacements devront être réalisés au maximum lors de trois séquences. La mi-temps n'est pas considérée comme une séquence au sens de cette disposition.